



Local CGT Cité
05.56.24.81.52

cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr

Local CGT Mériadeck
05.56.90.76.93

Bordeaux, le 19/01/2015

Horaires d'ouverture au public, de nouveaux reculs insupportables !

Circulez contribuables..., nouvelle circulaire !

➤ Dès le 1^{er} janvier 2015, les guichets des sites urbains de communes de plus de 10 000 habitants pourront être ouverts dans une amplitude horaire minimale de 24 heures par semaine sur au moins 4 jours.

Pour les autres guichets une ouverture horaire hebdomadaire minimale de 16 heures est exigée.

➤ Alors que les organisations syndicales ont refusé au niveau national de discuter du projet présenté en Comité Technique de Réseau, et élaboré sans aucune concertation préalable, la Direction Générale a décidé de passer en force en imposant aux directions locales de lancer des consultations auprès des services.

La circulaire a été communiquée aux postes et services de notre département fixant le nouveau cadre dans lequel les directeurs peuvent adapter les horaires d'ouverture des guichets au public, et ceci dès le 1^{er} janvier 2015. A charge aux chefs de postes et de services d'effectuer leurs propositions éventuelles.

Un nouveau recul pour le service public :

Sur le fond, c'est une fois de plus **un recul dramatique du service public**, par la dégradation de la qualité du service public rendu. L'image de notre administration ne pourra que continuer à se dégrader avec les conséquences fâcheuses ensuite en termes d'accueil et de relations avec les contribuables.

La fusion plaçait soit-disant le contribuable et l'accueil au cœur de la réforme.... ! Aujourd'hui **notre administration à coup de suppressions d'emplois n'a plus les moyens d'assurer cette mission essentielle**. C'est dramatique !

Diminuer les horaires d'ouverture pour améliorer les conditions de travail... ? Un leurre !

➤ Depuis des années, à chaque CTL, nous sommes confrontés à des réductions d'ouvertures au public dans les postes du département. Depuis des années en effet nos services, nos collègues n'ont plus les moyens humains d'assurer correctement les missions et de fait les collègues à l'accueil sont fatigués. Certains d'entre eux peuvent légitimement penser que les fermetures proposées peuvent permettre de souffler un peu... !

Cependant par effet de glissement des charges d'accueil, les différents problèmes ne sont pas résolus pour autant. Nous avons toujours autant de mal à réaliser notre travail du fait que

nous sommes de moins en moins nombreux. L'une des variables d'ajustement trouvée par nos directions, c'est l'accueil.

➤ Par ailleurs, que vont devenir les agents en cellules dédiées à l'accueil lors de la fermeture des sites? Ne devront-ils pas assumer sur 4 jours l'affluence gérée habituellement sur 5, avec une journée supplémentaire au téléphone ou en back office ? **Où sont, dans ce cas là, les améliorations des conditions de travail ?**

➤ L'objectif présenté n'est absolument pas d'améliorer les conditions de travail, mais de profiter de la situation toujours plus tendue pour faire reposer la légitimité d'une réforme régressive pour les agents et le service public sur les agents eux mêmes en les contraignant à scier eux-mêmes la branche sur laquelle ils sont assis. Et éventuellement justifier de futures suppressions d'emplois sur les années suivantes... ! **En effet combien de suppressions d'emplois supplémentaires si on continue à réduire les horaires d'ouverture ?**



En diminuant l'accueil, tout est fait pour éloigner le contribuable et l'usager des services de proximité et les fermer !

La note le rappelle, « les directeurs peuvent adapter... » il n'y a aucune obligation d'appliquer cette circulaire.

➤ De plus, alors que l'on ferme les postes de la CUB dans des opérations de restructurations d'envergure, et qu'on centralise l'accueil à la cité en nous en vantant les bienfaits, on n'ouvrirait que la moitié du temps ? De qui se moque t-on ?.

Mobilisation, pétitions... !

A la Cité administrative, les Organisations Syndicales ont proposé une HMI qui a rassemblé une centaine de collègues sur le sujet.

Il a été proposé une pétition intersyndicale (en cours de rédaction) à l'attention des personnels et des contribuables pour dénoncer la mise en œuvre de cette circulaire dans nos services.

Alors que la direction locale ne souhaite pas organiser de consultation des usagers contrairement à ce que la note permet, la CGT, lors du CTL du 17 novembre 2014 appuyée par l'ensemble des Organisations Syndicales a exigé que notre direction y procède.

Si l'administration veut réellement prendre en compte le mal-être des agents devenu prégnant dans de nombreux services, **mal-être dont elle est seule responsable**, elle doit :

- **Arrêter immédiatement toutes les suppressions d'emplois,**
- **Recréer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services,**
- **Reconnaître la valeur de l'ensemble des agents en revalorisant le point d'indice.**

Pour la CGT, il est indispensable de conserver notre offre de service public. La solution passe par l'arrêt des suppressions d'emplois et en tant qu'agents des finances c'est bien cela que nous devons exiger. Pour rappel, en Gironde cette année, c'est - 41 emplois !

Cette circulaire, ses conséquences et ce qu'elle implique ne doit pas être considérée de manière isolée. Elle s'inscrit dans une politique de destruction du service public menée par la DGFIP (démarche stratégique, revue des missions, restructurations, fusions etc...)

Nous devons tous nous opposer à la mise en œuvre de cette circulaire.